



N°02/2021

Date : 21/01/2021

Tarifs de référence 2021

Madame, Monsieur,

La convention locale des taxis (articles 6-2 et 6-3) prévoit, en fonction de l'évolution des dépenses en taxi et des tarifs préfectoraux, la possibilité de faire évoluer les taux de remise à appliquer à la facture.

Ainsi, pour les années 2020 et 2021, la clause de revoyure n'est pas appliquée et le taux de remise moyen est identique.

La seule modification concerne le tarif de référence à appliquer. En effet le tarif de référence à appliquer est le tarif préfectoral 2019. Or les tarifs préfectoraux 2021 sont supérieurs aux tarifs 2019. Une augmentation du taux de remise est donc nécessaire pour neutraliser cette hausse des tarifs préfectoraux en cas de facturation via le taximètre. L'objectif est que pour un même trajet réalisé en 2019 ou en 2021, le montant facturé à l'Assurance Maladie soit identique.

Dans un souci de simplification de la facturation, vos représentants et la CPAM du Territoire de Belfort ont convenu que les nouveaux taux soient identiques pour un même type de transport. Le taux de remise à appliquer pour un transport en tarif A sera égal à celui pour un transport en tarif B (idem pour les tarifs C/D).

Vous trouverez ci-dessous les taux de remises à appliquer en fonction de votre mode de facturation.

Facturation via logiciel de facturation ou distancier :

Le taux de remise conventionnelle n'évolue pas.

	Tarif de référence	Taux de remise conventionnel
Tarif A	0,90€	10,5%
Tarif B	1,23€	10,5%
Tarif C (hors hospitalisation complète/ de jour)	1,80€	13,5%
Tarif D (hors hospitalisation complète/ de jour)	2,48€	13,5%
Tarif C (hospitalisation complète/ de jour)	1,80€	10,5%
Tarif D (hospitalisation complète/ de jour)	2,48€	10,5%
Prise en charge	2,30€	Remise appliquée à l'ensemble de la facture
Attente de jour	24,20€	10,5%
Attente de nuit	26,50€	10,5%

Facturation via taximètre

Le taux de remise à appliquer est le taux à appliquer au tarif préfectoral 2021 lors de la facturation.

	Tarif préfectoral 2021	Taux de remise indexation	Taux de remise conventionnel	Taux de remise à appliquer
Tarif A	0,92€	2,17%	10,5%	11,9%
Tarif B	1,25€	1,60%	10,5%	11,9%
Tarif C (hors hospitalisation complète/ de jour)	1,84€	2,17%	13,5%	14,8%
Tarif D (hors hospitalisation complète/ de jour)	2,50€	0,80%	13,5%	14,8%
Tarif C (hospitalisation complète/ de jour)	1,84€	2,17%	10,5%	11,9%
Tarif D (hospitalisation complète/ de jour)	2,50€	0,80%	10,5%	11,9%
Prise en charge	2,30€	0%	Remise appliquée à l'ensemble de la facture	
Attente de jour	24,80€	2,42%	10,5%	11,9%
Attente de nuit	26,50€	0%	10,5%	11,9%

Ces dispositions doivent être appliquées au plus tard le 15 février 2021

Bien Cordialement,

La Responsable du Département Santé

Virginie PASQUIER